



Extrait de procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 10 janvier 2026, à 9 h, au Centre communautaire de l'île.

Sont présents messieurs les conseillers Colin Surprenant et André-Pierre Contandriopoulos et mesdames les conseillères Joanie Harrison et Sophie Mauzerolle, formant quorum sous la présidence de Mme Louise Newbury, mairesse.

Est aussi présent M. Gérald Dionne, directeur général et greffier-trésorier.

Résolution numéro 26.01.10.03

9.1 Adoption de la politique de fonctionnement des comités

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution numéro 2025.11.14.08 déléguant des représentants municipaux au sein d'une dizaine de comités locaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge opportun de se donner un cadre de référence concernant le fonctionnement des comités sur lesquelles elle délègue un représentant ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a donné un avis de motion le 13 décembre 2025 en vue de l'adoption de la « *Politique de fonctionnement des comités consultatifs* » de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Joanie Harrison, appuyée par Mme Sophie Mauzerolle :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs adopte la « *Politique de fonctionnement des comités consultatifs* » de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ;

QU'ELLE transmettre copie de cette politique aux comités consultatifs locaux. Adopté à l'unanimité.

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce 11 janvier 2026.

Gérald Dionne
Directeur général et greffier-trésorier